

FICHE DE PRESENTATION DE

L'ENQUETE SUR LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 2005

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

1 - Service producteur

Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR).

2 - Intitulé de l'enquête

Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2005

3 - Objectifs généraux de l'enquête

Actualiser les connaissances sur la structure des exploitations agricoles en période intercensitaire :

- connaître **la structure** des exploitations agricoles et mesurer régulièrement les changements intervenus ;
- connaître **la main-d'œuvre agricole** et son évolution ;
- connaître **les facteurs de production agricoles** (surfaces, cheptels, certains équipements) et leurs évolutions ;
- aborder certains aspects des relations agriculture-environnement
- disposer d'informations au niveau départemental, régional et national.

4 - Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation d'enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles au cours de la période 1988 – 1997 ;

Décision de la Commission n° 98/377/CE du 18 mai 1998 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation des enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles ;

Règlement (CE) de la Commission n° 143/2002 du 24 janvier 2002 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation des enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles en 2003, 2005 et 2007 ;

Les autorités européennes, nationales, locales ainsi que les organisations professionnelles (chambres d'agriculture, syndicats professionnels) seront les principaux utilisateurs potentiels des résultats.

5 - Principaux thèmes abordés

Structure : statut juridique, ancienneté du chef d'exploitation, mode de faire valoir, régimes TVA, régimes d'imposition, matériel agricole ...

Main-d'œuvre agricole : main-d'œuvre familiale, salariés permanents, main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle

Facteurs de production agricoles : répartition du sol, cheptel, certains équipements

Environnement : irrigation (origine de l'eau, mode)

Développement rural

6 - Place dans le dispositif existant sur le même sujet

Le besoin de connaissance des structures des exploitations agricoles et de leur évolution est importante entre deux recensements de l'agriculture. En l'absence de registre des exploitations agricoles, les fichiers administratifs disponibles ne peuvent apporter que des éclairages parcellaires ou incomplets. Le dernier recensement a eu lieu en 2000, le prochain aura lieu en 2010. Les enquêtes structures sont prévues en 2003, 2005 et 2007.

7 - Unités enquêtées et champ de l'enquête

Exploitation agricole définie comme unité économique et de production répondant simultanément aux trois conditions suivantes :

- produit des produits agricoles
- atteint ou dépasse une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production...)
- soumise à une gestion courante indépendante.

(décret 2000-60 et arrêté du 24 janvier 2000 prescrivant le recensement, lui-même conforme aux textes communautaires).

Enquête par sondage tiré dans le recensement agricole de 2000, soit un échantillon d'environ 76 000 exploitations (y compris DOM).

Echantillon permanent stratifié par département.

Plan de sondage établi à partir des orientations des exploitations (OTEX) et leur tailles économiques.

8 - Période de collecte et services réalisant la collecte

Prévue d'octobre à décembre 2005.

Services réalisant la collecte : Services Départementaux de Statistique Agricole (Y compris DOM).

Périodicité de l'enquête : renouvelée en 2007.

9 - Impact sur l'unité enquêtée

Le questionnaire comportera 12 pages, et sera réalisé en une heure environ. Le questionnement sera très proche de celui de l'enquête Structure 2003 (volet machinisme agricole et développement rural en substitution du volet environnemental).

10 - Comité de concertation - Groupe de pilotage

Un groupe de travail des statisticiens départementaux, régionaux et nationaux sera mis en place au deuxième semestre 2004. Un comité des utilisateurs spécifique à l'enquête Structure 2005 a été créé et est constitué par les principales directions du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales, l'INRA et l'APCA. Ce comité des utilisateurs se réunira également au cours du deuxième semestre 2005.

11 - Diffusion des résultats

Le fichier final sera propriété du SCEES.

Au niveau communautaire : des tableaux de résultats provisoires au moment des premières publications nationales sont demandés par EUROSTAT avant livraison des données individuelles dont la date limite est fixée au 31/12/2006.

Au niveau national : Agreste Primeur, études, articles dans Agreste Cahiers ainsi que de nombreux tableaux à la demande.

Au niveau régional et départemental : Agreste 4 pages, tableaux à la demande.

FICHE DE PRESENTATION DE

L'ENQUETE « TERUTI – LUCAS » 2005

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

1. Service producteur

Service Central d'Enquêtes et d'Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.

2. Intitulé de l'enquête

L'enquête s'appellera « Teruti-Lucas 2005 ».

3. Objectifs généraux de l'enquête

Décrire l'occupation du territoire français et remplir les mêmes fonctionnalités que l'enquête annuelle Teruti, en appliquant une méthodologie permettant de converger vers l'enquête LUCAS dont Eurostat prévoit la mise en oeuvre régulière à partir de 2007.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels

Teruti-Lucas est l'adaptation de l'enquête annuelle Teruti au cahier des charges européen « Lucas ». Cette enquête a donc une double origine : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales et Eurostat.

Les utilisateurs potentiels sont a priori les mêmes que ceux de Teruti : s'agissant de données de base, les utilisateurs primaires sont les Ministères (chargés de l'agriculture et de l'environnement principalement), Institut de recherche et d'études, utilisant généralement ces données pour la construction de variables secondaires : surfaces, critères d'évolution des paysages ou plus généralement d'occupation du sol destinées à un plus large public.

En outre, les données restituées par cette enquête seront géoréférencées, ce qui accroît leurs utilisations potentielles.

5. Principaux thèmes abordés

La nomenclature de Teruti-Lucas comporte, comme celle de Teruti, un ensemble de postes descriptifs de l'occupation physique et fonctionnelle du sol. Certaines variables à caractère environnemental (érosion, ...) pourraient être incluses dans les observations relevées.

6. Place de l'enquête dans le dispositif statistique existant

Cette enquête est l'unique source d'information annuelle sur l'occupation du territoire.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Comme Teruti, Teruti-Lucas est une enquête aréolaire à deux degrés. L'unité statistique primaire est un segment carré de territoire de 1,2 km de côté, centré aux nœuds d'une trame carrée de densité de 3 km de côté, (2 km dans les DOM). L'unité statistique secondaire est le point observé, chaque segment comportant 25 points espacés de 300 m répartis sur une trame carrée à 5 lignes et 5 colonnes. L'emplacement des points est géo-référencé.

Tous ces points constituent une base d'enquête, seul un sous-ensemble sera concerné par l'enquête annuelle. Mais il sera possible de réaliser certaines années des extensions d'échantillons en fonction des problématiques nationales ou locales.

8. Période et périodicité de la collecte

La collecte sera réalisée par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, service départemental de statistique agricole. Elle aura lieu de mai à juillet, avec deux centralisations d'information en juillet (provisoire) et en septembre (définitif).

9. Impact sur les unités enquêtées, temps de réponse

S'agissant d'observation de terrain, il n'y a pas d'impact sur les unités enquêtées.

10. Comité de concertation

L'enquête est mise en place avec l'aide d'un comité comportant des représentants des services départementaux qui réaliseront l'enquête, des services régionaux. Le cahier des charges d'Eurostat pour Lucas est par ailleurs un élément pris en compte.

11. Diffusion des résultats

Comme pour Teruti, les résultats bruts seront diffusés dans Agreste au début de l'année civile suivante. Des publications régionales sont également réalisées.

Les utilisateurs de l'enquête valorisent et diffusent les résultats dérivés selon leur propre circuit.

FICHE DE PRESENTATION DE

L'enquête «Pratiques culturelles » 2006

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

1. Service producteur

Service Central d'Enquêtes et d'Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.

2. Intitulé de l'enquête

L'enquête s'appellera « Pratiques culturelles 2006 »

3. Objectifs généraux de l'enquête

- Décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs
- Etablir des indicateurs agri-environnementaux, à partir des données collectées, permettant d'évaluer et de suivre l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive nitrates.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels

La directive nitrates (directive 91/676/CEE) prévoit une évaluation par chaque état membre de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques agricoles et des programmes d'action sur les zones vulnérables. En France, le premier programme a couvert la période 1997-2000. Le décret n°2001-34 du 10 janvier 2001, relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, précise dans son article 6 que les ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé évaluent au moins tous les quatre ans l'efficacité des programmes d'action. Le volet « pratiques agricoles » de cette évaluation statistique, qui nécessite le recueil et le traitement d'informations collectées sur le terrain, a été confié au SCEES dans le cadre du deuxième programme 2001-2003 : c'est dans ce cadre qu'a eu lieu l'enquête 2001 sur les pratiques culturelles. Il est prévu de reconduire cette enquête en 2006 dans le cadre du 3^{ème} programme.

5. Principaux thèmes abordés

Deux ensembles sont abordés :

- le premier, concernant toutes les cultures, vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi pour la culture enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturels, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques.
- le deuxième, pour les céréales à paille et le maïs seulement, concerne l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

6. Place de l'enquête dans le dispositif statistique existant

Il n'existe aucune autre source d'information collectée à l'échelle de la parcelle culturelle sur ces sujets.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête porte sur 12 cultures : blé dur, blé tendre, orge, maïs, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, prairies temporaires, prairies permanentes intensives et jachères. La vigne pourrait être ajoutée à cette liste si la trame générale du questionnaire peut être facilement applicable à cette culture.

L'enquête est réalisée par sondage parmi les points dont l'occupation du sol rendue par l'enquête annuelle teruti (ou sa remplaçante lucas) est comprise dans la liste des cultures à enquêter. Un point teruti génère ainsi une parcelle culturale.

Le plan de sondage est élaboré de façon à permettre une analyse des résultats à l'échelle des zones vulnérables par département de la directive nitrate. En 2001, ce plan comportait plus de 21.000 parcelles (la vigne n'était pas enquêtée).

Le questionnaire est renseigné après remontée de la parcelle retenue à l'exploitant.

8. Période et périodicité de la collecte

La collecte sera réalisée par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, service départemental de statistique agricole. Elle aura lieu à l'automne 2006, après les récoltes.

La dernière enquête de ce type a eu lieu en 2001.

9. Impact sur les unités enquêtées, temps de réponse

La seule partie de complexité variable du questionnaire est la description des interventions sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire prend au plus une heure et demie.

10. Comité de concertation

L'enquête sera mise en place avec l'aide d'un comité comportant des représentants des services départementaux qui réaliseront l'enquête, des services régionaux, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, des instituts techniques agricoles.

11. Diffusion des résultats

A priori, le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de « primeurs agreste », diffusion de CD-rom comportant les principaux tableaux croisés par culture, édition d'un « chiffres et données agreste », études particulières menées avec les instituts techniques etc.